

DÉJÀ  DE 9 000 JEUNES AIDÉS

# PASS PERMIS CITOYEN

MON DROIT  
**600€**  
D'AIDE POUR FINANCER  
MON PERMIS\*

MON DEVOIR  
**70H**  
DE MON TEMPS DÉDIÉ  
AU SERVICE D'UNE  
COLLECTIVITÉ OU  
D'UNE ASSOCIATION\*

POUR LE

**10 000** ÈME

INSCRIT

LE DÉPARTEMENT FINANCE

L'INTÉGRALITÉ DU PERMIS !

 **inscris-toi sur OISE.FR**



\* VOIR LES CONDITIONS SUR LE SITE OISE.FR

# DÉJÀ + DE 9 000 JEUNES AIDÉS

## QU'EST-CE QUE LE PASS' PERMIS CITOYEN ?






Le **Pass'Permis Citoyen** est une **aide financière de 600€**, sans aucune condition de ressources, allouée par le Conseil départemental de l'Oise pour tous les jeunes Oisiens âgés de 18 à 19 ans. Désormais, il est également ouvert aux jeunes qui ont obtenu leur permis de manière anticipée, grâce au dispositif de la conduite accompagnée.

Ce dispositif, **innovant et unique en France**, permet aux Oisiens de moins de 20 ans de financer leur permis de conduire en contrepartie d'une **mission bénévole de 70 heures** dans une collectivité ou une association de l'Oise.

Cette expérience permet de faciliter l'accès des jeunes au permis de conduire tout en s'appuyant sur **la réciprocité des droits et des devoirs**.

## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

-  **Être âgé de 18 à 19 ans révolus** à la date de dépôt du dossier de candidature ;
-  **Être domicilié dans l'Oise** (hors résidence scolaire et universitaire) ou avoir **un foyer fiscal parental situé dans l'Oise** ;
-  **Passer son permis de conduire pour la première fois** (la candidature doit être acceptée avant la présentation aux épreuves de conduite)

**+ Nouveau !**

OU

**Avoir obtenu son permis de manière anticipée, grâce au dispositif de conduite accompagnée**, durant la période maximale de 6 mois antérieure à l'obtention de la majorité légale du bénéficiaire. Tu peux prévenir ton auto-école lors de ton inscription et envoyer ton dossier de candidature dès tes 18 ans.



## L'OISE DES DROITS ET DES DEVOIRS

**MON DROIT**  
**600€**  
D'AIDE POUR FINANCER  
MON PERMIS\*

**MON DEVOIR**  
**70H**  
DE MON TEMPS DÉDIÉ AU  
SERVICE D'UNE COLLECTIVITÉ  
OU D'UNE ASSOCIATION\*

## LES DÉMARCHES EN 7 ÉTAPES

- 1. Trouve une structure d'accueil**  
et définis les modalités de recrutement\*  
(lieu, calendrier, missions)
- 2. Dépose ta candidature**  
Télécharge le dossier de  
candidature sur [oise.fr](http://oise.fr)
- 3. Attends l'accord**  
du Conseil départemental
- 4. Signe ta convention  
de partenariat**  
avec la structure d'accueil
- 5. Réalise ta contribution citoyenne**  
de 70 heures dans un délai d'un an
- 6. Adresse ton attestation de fin de contribution**  
délivrée par la structure d'accueil, et les documents  
auto-école que le Conseil départemental t'a adressés
- 7. Tu recevras une aide  
forfaitaire de 600€**  
allouée par le Conseil départemental